



Contrat d'hébergement, 2023-2024

Entre les soussignés,

Le Foyer Étudiant Saint Jean Eudes, situé 1 rue Jean Dolent, 75014 Paris, représenté par le Père Pierre-Yves PECQUEUX, provincial des Eudistes

d'une part,

et

Monsieur _____

Né le _____ à _____ de nationalité _____

Adresse familiale : _____

d'autre part,

À cette fin, **Monsieur** _____

- s'engage à être occupant d'une chambre du Foyer à titre d'hébergement pour la durée de l'année universitaire 2023/2024, et à régler les frais correspondants de 715 € par mois (du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024, par virement bancaire uniquement le 1^{er} de chaque mois).
- déclare avoir réfléchi à la Charte du Foyer et s'engage à respecter l'esprit qu'elle décrit et à être partie prenante des activités communes (repas hebdomadaire, débats, responsabilités...).
- s'engage à respecter le Règlement intérieur du Foyer et reconnaît à la direction le droit de rompre ce contrat d'engagement sans préavis ni compensation financière en cas de manquements graves aux règles de savoir-vivre, de respect des personnes et des biens.

De son côté, **le Foyer** s'engage à permettre l'hébergement de l'étudiant selon l'esprit rappelé dans ce contrat et à rendre compte à la famille de difficultés notables éventuelles.

Pour la direction du Foyer

*Date et signature de l'étudiant,
avec la mention manuscrite « lu et approuvé »*

*Contresignature des parents
si l'étudiant est mineur :*

Fait en deux exemplaires, l'un pour l'étudiant, l'autre pour la direction du Foyer